

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES ARRETES DU MAIRE

### **CIRC 2023-112 – Règlementation de la circulation rue du Petit Granvelle – travaux de maintenance et raccordement fibre optique.**

Le Maire de MAÎCHE ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de l'entreprise SPIE Citynetwork HOLTZHEIM ;

CONSIDERANT la nécessité de règlementer le stationnement et la circulation rue du Petit Granvelle, en raison de l'étroitesse de cette rue et afin de permettre la réalisation de travaux de maintenance et raccordement de fibre optique en toute sécurité ;

### ARRETE

**Article 1** : Le jeudi 7 décembre 2023, durant une demi-journée, entre 08 heures 00 et 19 heures 00, la circulation sera interdite rue du Petit Granvelle, entre le numéro 2 et le carrefour formé avec la rue Joseph Aubert.

L'entreprise SPIE Citynetwork est autorisée à stationner ses véhicules sur le domaine public pour réaliser ses travaux.

L'accès des riverains à leur domicile sera maintenu.

**Article 2** : L'entreprise SPIE Citynetwork mettra en place la signalisation réglementaire conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée les 05 et 06 novembre 1992.

Un panneau « route barrée » devra notamment être placé au carrefour des rues du Petit Granvelle et Joseph Aubert.

A l'issue, la chaussée devra être laissée propre et en état.

**Article 3** : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Publié sur le site internet le 28 novembre 2023

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maïche,
- Messieurs les chefs de centre de secours de Maïche, Damprichard et Charquemont,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville de Maïche,
- Monsieur CHEVARIN Claude représentant l'entreprise SPIE Citynetwork,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de la ville de Maïche.

Maïche, le 24 novembre 2023,  
Le Maire,  
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 29 novembre 2023